

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 25 septembre 2020, se sont réunis à l'Espace Paris Fontaine, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

21 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Madame GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, MM. LOMBARD, TILLER, Mme BOILLON, M. BAR, Mmes LEFRANC, LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, MM. PERROTTE, CONDAL.

2 procurations : Mme BOULNOIS (*pouvoir à Mme BOCHENT*), Mme DENIZART (*pouvoir à Mme LECOCQ*).

Secrétaire de séance : M. LOMBARD.

- + Désignation d'un élu au CNAS : Le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, M. Thierry LOMBARD délégué au CNAS.
- + Désignation d'un élu à la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme : Le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, M. Cyprien ACCARD, délégué à la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.
- + Mise en place de deux contrats d'apprentissage et d'un contrat PEC : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, **à l'unanimité**, à signer un contrat d'apprentissage en CAP jardinier paysagiste, un contrat d'apprentissage en communication et un contrat PEC affecté aux services techniques.
- + Constitution d'une commission dédiée à la condition animale : Le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, Mmes Barbara GODON, Nathalie GALINDO, MM. Thierry JAKUBCZAK, David TILLER, et Valentin CONDAL, membres de la commission dédiée à la condition animale.
- + Convention avec l'Ecole du chat pour la campagne de stérilisation des chats errants : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, **à l'unanimité**, à signer la convention avec l'Ecole du Chat.
- + Constitution de l'Atlas de la biodiversité de la commune : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité de la commune.
- + Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, l'admission en non-valeur des titres présentés par le Trésorier municipal.
- + Décisions modificatives :
 - Budget principal : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal suivante :

Section de fonctionnement						Dépenses	Recettes
Chapitre/Compte				Libellé	Montant		
D	Compte	R	Compte				
65	6541			Créances admises en non-valeur	365 €		
01	6184			Versement à des organismes de formation	365 €		
TOTAUX					- €	- €	

- Budget eau potable : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal suivante :

Section de fonctionnement						Dépenses	Recettes
Chapitre/Compte				Libellé	Montant		
D	Compte	R	Compte				
011	66111			Intérêts réglés à l'échéance	480 €		
011	6688			Autres (commission et frais de dossier)	480 €		
TOTAUX					- €	- €	

Section d'investissement						Dépenses	Recettes
Chapitre/Compte				Libellé	Montant		
D	Compte	R	Compte				
21	2156-16			Matériel spécifique d'exploitation - réseaux Boncourt	117 680 €		
		16	1641	Emprunts		117 680 €	
TOTAUX					117 680 €	117 680 €	

- ✚ Proposition de financement pour la réhabilitation du réseau d'eau potable rue de Boncourt : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la souscription d'un emprunt de 240 000 € à taux fixe auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.
- ✚ Subventions aux associations : Le Conseil Municipal a approuvé, par vingt-et-une (21) voix pour (MM. BIBERON, DEVOOGHT, Madame GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, CAMBOU, Mmes GALINDO, BOCHENT et le pouvoir de Mme BOULNOIS, MM. LOMBARD, TILLER, Mmes BOILLON, LEFRANC, LECOCQ et le pouvoir de Mme DENIZART, LAVRADAS, GLELE-TAMION, MM. PERROTTE, CONDAL) et deux (2) abstentions (MM. BAR et JAKUBCZAK), le versement des subventions aux associations telles que présentées par M. le Maire pour un montant global de 27 400.00 € (dont 2 500 € de subventions exceptionnelles) sur les crédits ouverts au compte 6574.
- ✚ Demandes de subventions auprès du Département : Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de présenter auprès du Département de l'Oise, les demandes de subventions suivantes :
 - Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) à l'Espace Parisis Fontaine pour un montant de 137 460€ HT ;
 - Réfection du parking devant chez le Docteur Postel pour un montant de 14 924.50€ HT ;
 - Réfection de la toiture de l'Espace Parisis Fontaine pour un montant de 87 354.98€ HT (déjà subventionné par l'Etat à hauteur de 67 456.55€) ;
 - Matériel informatique pour l'école pour un montant de 15 010.00€ HT.

- ✚ Création d'un comité de suivi des travaux et des investissements pour l'ASNC : Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, de créer un comité de suivi des travaux et des investissements pour le club de football et de désigner MM. Christophe BAR, Jacky CAMBOU et David TILLER, membre du comité de suivi.
- ✚ Avenant à la convention restauration scolaire avec la SAGERE : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, par **dix-sept (17) voix pour (MM. BIBERON, DEVOOGHT, Madame GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, CAMBOU, Mmes GALINDO, BOCHENT et le pouvoir de Mme BOULNOIS, BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ et le pouvoir de Mme DENIZART, LAVRADAS, MM. PERROTTE, CONDAL), deux (2) contre (Mmes LEFRANC et GLELE-TAMION) et quatre (4) abstentions (MM. BIZOUARD, JAKUBCZAK, LOMBARD et TILLER)**, à signer un avenant à la convention avec la SAGERE.
- ✚ Désignation de représentants dans diverses commissions de la Thelloise :
 - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Le Conseil Municipal a désigné, à **l'unanimité**, M. Alain DEVOOGHT, représentant de la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Le Conseil Municipal a désigné, à **l'unanimité**, M. Benoît BIBERON, représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Le Conseil Municipal a désigné, à **l'unanimité**, M. Valentin CONDAL, représentant de la commune au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
 - Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) : Le Conseil Municipal a désigné, à **l'unanimité**, M. Alain DEVOOGHT, représentant titulaire et Mme Nathalie GALINDO, représentante suppléante de la commune au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Le Maire,

La Secrétaire de séance,